PLAN D'ACTION POUR L'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT 2014 - 2016

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

CADRE ET OBJECTIFS

L'objectif principal de la Coopération luxembourgeoise est la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté, à travers le soutien au développement durable sur le plan économique, social et environnemental des pays en développement. En reprenant les principes du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, tels que définis à Busan en 2011 et développés à Mexico du 15 au 16 avril 2014, la Coopération luxembourgeoise veut se donner, à travers ce document pour la première fois un plan d'action qui vise à renforcer l'efficacité de sa coopération au développement.

Ce plan de l'efficacité du développement prend également comme référence le cadre international existant, notamment les Objectifs du millénaire pour le développement (2000), le Consensus sur le financement du développement de Monterrey (2002), la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), l'Agenda d'action d'Accra (2008), le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement (2011). Il se base en outre sur les recommandations de la revue du Luxembourg par les pairs du Comité d'aide au développement (CAD) en 2012 et s'inspire des travaux en cours pour l'après 2015 des Nations unies et sera revu à la lumière des Objectifs pour le développement durable (ODD) en 2016.

Le plan d'action de l'efficacité s'inscrit également dans un cadre européen et dans ce sens prend en considération le Consensus européen pour le développement, le Code de conduite sur la complémentarité et la division du travail et le programme pour le changement de l'Union européenne.

Sur base de ce cadre général, le plan d'action de l'efficacité se concentre prioritairement sur les activités de la Coopération luxembourgeoise au niveau de ses pays partenaires.

Un examen approfondi de la Coopération luxembourgeoise montre que les principes de l'efficacité de la coopération au développement ont d'ores et déjà été pris en compte aux cours des dernières années dans les différents pays partenaires.

- Les programmes indicatifs de coopération (PIC) garantissent aux pays partenaires un alignement des actions de la Coopération luxembourgeoise sur les stratégies nationales de développement et une prévisibilité des fonds sur une période de 4 à 5 ans.
- Ces PICs sont élaborés de manière participative, en toute transparence et constituent un réel effort d'appropriation, de coordination et d'harmonisation de l'aide luxembourgeoise.
- L'utilisation d'un mélange de modalités et d'instruments (p.ex. appui budgétaire sectoriel, aide budgétisée, fonds communs, accords de partenariats opérationnels) vise à renforcer l'utilisation des systèmes nationaux.
- L'implication du secteur privé est privilégiée notamment au niveau des activités menées dans le secteur de la formation professionnelle, où le Luxembourg joue souvent le rôle de chef de file.

- L'appui stratégique direct aux acteurs de la société civile dans les pays partenaires, soit pour améliorer la bonne gouvernance locale, soit pour accompagner le processus d'une réforme fiscale, ou tout simplement pour atteindre les populations les plus marginalisées.

Ce plan d'action a comme objectif de promouvoir l'application plus systématique des principes d'appropriation, d'alignement, de transparence et de redevabilité mutuelle, de partenariat inclusif, ainsi que de coordination et d'harmonisation des actions de la Coopération luxembourgeoise sur le terrain.

La planification, la mise en œuvre, le suivi et le monitoring du Plan de l'efficacité du développement se feront de manière transversale à travers les instruments existants de la Coopération luxembourgeoise, notamment avec les pays partenaires.

OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION DE L'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT

Les objectifs repris ci-dessous s'alignent dans une grande mesure sur le cadre de suivi du Partenariat mondial, tout en y ajoutant des objectifs spécifiques à la Coopération luxembourgeoise.

QUANTITÉ ET QUALITÉ

- Maintenir l'effort quantitatif de la Coopération luxembourgeoise à 1 % du revenu national brut.
- Continuer à fournir de l'aide publique au développement (APD) non liée à 100 % et sous forme de don uniquement.
- Maintenir le ratio de répartition de l'APD luxembourgeoise à ± 70 % d'aide bilatérale et ± 30 % d'aide multilatérale. Dans ce cadre, allouer 20 % de l'aide aux ONGs et 15 % à l'aide humanitaire.
- Respecter les lignes directrices du *Good Humanitarian Donorship*, notamment en matière de prévisibilité et de flexibilité des financements.
- Renforcer la gestion axée sur les résultats en matière de développement et le rôle de l'évaluation au sein de la Coopération luxembourgeoise.
- Améliorer la qualité de l'APD par un apprentissage permanent et le partage des connaissances.
- Veiller à la cohérence des politiques pour le développement à travers un processus interministériel renforcé.

POLITIQUE DE CONCENTRATION

- Renforcer la politique de ciblage géographique de la Coopération luxembourgeoise sur un nombre réduit de pays partenaires.
- Renforcer la politique de ciblage sectoriel dans les pays partenaires à un maximum de 3 secteurs d'intervention.
- Renforcer la politique de ciblage de la Coopération luxembourgeoise sur les pays les moins avancés.
- Au niveau de la coopération multilatérale, poursuivre la pratique de partenariats stratégiques avec un nombre limité d'agences multilatérales.
- Soutenir la transition vers la résilience des États fragiles et touchés par un conflit. En plus des 20 % du budget annuel de l'aide humanitaire alloués aux activités de transition et de relèveament immédiat, encourager les acteurs multilatéraux, bilatéraux et de la société civile à s'engager davantage dans les États fragiles ou touchés par un conflit.

PARTENARIATS INCLUSIFS

- Renforcer la société civile dans les pays partenaires de manière directe et indirecte, à travers une politique volontariste d'appui aux ONG luxembourgeoises.
- Promouvoir des mécanismes de reddition de comptes améliorés dans les pays en développement en les aidant à renforcer le rôle du parlement, de la société civile, des médias indépendants et d'autres institutions démocratiques.
- Appuyer les acteurs de la société civile pour qu'ils puissent opérer au sein d'un environnement qui maximise leurs engagements et contributions au développement.
- Coopérer avec les acteurs du secteur privé pour faciliter leur participation à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement afin de favoriser l'instauration d'une croissance pérenne et la réduction de la pauvreté.
- Promouvoir davantage la coopération triangulaire et la coopération sud/sud.

ALIGNEMENT

- Utiliser les objectifs et cibles tels qu'ils sont établis dans les stratégies nationales de développement des pays partenaires en tant que base de programmation, de mise en œuvre et d'évaluation.
- Utiliser les indicateurs, statistiques nationales et systèmes de suivi et évaluation propres aux pays pour déterminer le progrès.
- Utiliser les systèmes nationaux comme approche par défaut pour les programmes de coopération au développement en appui aux activités gérées par le secteur public.
- Soutenir les efforts pour réformer et renforcer l'efficacité des systèmes nationaux pertinents.
- Éviter la mise en place d'unités de gestion de projets dans les programmes de coopération au développement en appui aux activités gérées par le secteur public.

PRÉVISIBILITÉ

- Délivrer l'aide selon un calendrier pluriannuel prévisible en respectant les échéances et les montants convenus.
- Mettre à disposition des partenaires les informations nécessaires et de manière prospective sur une période de 3 à 5 ans.

TRANSPARENCE ET REDEVABILITÉ MUTUELLE

- Communiquer de manière effective, régulière et transparente sur la Coopération luxembourgeoise en général et sur le progrès de l'efficacité de l'aide en particulier à la Chambre des députés, aux partenaires, aux acteurs de la coopération internationale et au grand public.
- Communiquer de manière régulière et transparente sur la programmation et les déboursements de la Coopération luxembourgeoise à la communauté internationale selon les normes et via les canaux du Comité d'aide au développement (CAD) et, à terme, via le mode IATI.
- Analyser et communiquer de manière régulière et transparente sur la programmation et les déboursements de la Coopération luxembourgeoise avec les pays partenaires.
- Participer à l'élaboration et au monitoring des cadres pilotés par le pays partenaires, permettant le suivi des progrès et la promotion de la redevabilité mutuelle.
- Participer aux évaluations conjointes avec d'autres acteurs de la coopération bilatéraux et multilatéraux (MOPAN) et les pays partenaires.

COORDINATION ET HARMONISATION

- Augmenter la présence de la Coopération luxembourgeoise sur le terrain et y déléguer des pouvoirs spécifiques.
- Participer aux et appuyer activement les efforts de coordination entrepris par les autorités nationales des pays partenaires.
- Participer dans tous les pays partenaires aux efforts entrepris par l'Union européenne pour la mise en place d'une programmation conjointe en se basant sur les principes du Code de conduite sur la complémentarité et la division du travail.
- Assurer la responsabilité de chef de file sectoriel dans un secteur clé de la Coopération luxembourgeoise dans tous les pays partenaires où le Luxembourg a une représentation.
- Viser la mise en place d'accords de coopération conjointe et/ou de coopération déléguée en matière d'administration des fonds de coopération et de dialogue avec le gouvernement partenaire.

FISCALITÉ ET MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNES

- Soutenir le renforcement de la fiscalité dans les pays partenaires, notamment par une base d'imposition plus large et une structure progressive, juste et équitable en conformité avec les normes internationales de bonne gouvernance fiscale.
- Appuyer au niveau des pays partenaires le développement d'un secteur financier national ouvert, accessible aux petites et moyennes entreprises et aux particuliers.
- Renforcer le rôle du Luxembourg comme centre d'excellence en matière de finance inclusive comme un des instruments de l'éradication de la pauvreté et développer cette activité dans les pays du Sud.
- Contribuer à la réduction des coûts de transfert de fonds des travailleurs migrants.
- Appuyer la transition de petites et moyennes entreprises et de particuliers de l'informalité vers l'économie formelle.
- Contribuer aux efforts internationaux en matière de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et les flux illicites.

MATRICE DE SUIVI DES PRINCIPES DE L'EFFICACITÉ DE L'AIDE

1. UTILISATION DES SYSTÈMES NATIONAUX
2. FISCALITÉ ET MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNES
3. COOPÉRATION TRIANGULAIRE ET SUD / SUD
4. COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ DANS LES PAYS PARTENAIRES
5. COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES PAYS PARTENAIRES

1 UTILISATION DES SYSTÈMES NATIONAUX

√ Bon — Moyen X Insuffisant

BURKINA FASO

	Actions	Budget EUR
√	CAST - Appui au Programme de Développement du Secteur de l'Éducation de Base	14 000 000
–	Fonds communs en appui à la mise en œuvre des politiques sectorielles nationales dans le cadre de programmes nationaux financés par plusieurs bailleurs au niveau des secteurs de la formation professionnelle (10 MEUR), de la gestion des ressources naturelles forestières (11 MEUR) et de l'énergie rurale (15 MEUR)	36 000 000
–	Accords de partenariats opérationnels (APO) avec divers instituts de recherches au niveau des projets d'inventaire forestier et d'élevage	310 000
–	Utilisation des procédures nationales de passations de marché pour les projets IFN et élevage	965 000

CAP-VERT

√	Aide budgétaire sectorielle dans le secteur de la formation professionnelle	5 500 000
√	Acquisition du bâtiment de l'agence nationale du secteur de l'eau et de l'assainissement	600 000
–	Atelier pour renforcer l'utilisation des procédures nationales	-
–	Fonds d'études et d'assistance technique mis à disposition du Gouvernement capverdien (toutes institutions confondues, gestion des demandes par le MIREX et le Ministère des Finances), pour préparer la mise en œuvre des piliers (clusters) de développement économique clés.	3 700 000

EL SALVADOR

√	Participation (avec la Commission et l'Espagne) au Fonds Commun d'Appui au Programme des communautés solidaires (FOCAP) géré à 100 % par la contrepartie salvadorienne	-
√	Projet d'appui au Plan national pour l'Efficacité de la Coopération au Salvador	1 000 000

KOSOVO

√	Fonds de financement du Ministère du Travail servant à financer des formations au sein d'entreprises privées	-

LAOS

–	Fonds de développement autogérés au niveau des districts et des villages	715 000

MALI

√	Activités au niveau décentralisé réalisées à travers l'Agence Nationale d'Investissements des Collectivités Territoriales (ANICT)	-
–	Accords de partenariats opérationnels (APO) et accords de mise en œuvre (AMO) avec les directions nationales, les collectivités régionales et les acteurs de la société civile	-
–	Activités réalisées à travers des ONG locales (Nord-Mali, 2013/2014) en absence des organes de l'État	900 000

NICARAGUA

√	Participation au fonds commun pour la Santé FONDALUD Accords de partenariats opérationnels (APO) avec certaines institutions nationales	-

NIGER

	Actions	Budget EUR
–	Accords de partenariats opérationnels (APO) avec les directions régionales de l'éducation primaire (projet éducation), les directions régionales de l'agriculture, les Collectivités territoriales et les chambres d'agriculture (projet développement rural), ainsi que le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle Continue et à l'Apprentissage (projet formation professionnelle)	2 480 000

SÉNÉGAL

√	70 % du budget du PIC 2012 – 2016 est déboursé à travers l'exécution nationale et inscrit au budget consolidé d'investissement de l'État sénégalais (santé de base, formation et insertion professionnelle, décentralisation, renforcement des capacités des ministères et administrations centrales, régionales et locales).	4 750 000
–	Appui à des activités de la société civile en rapport avec la décentralisation et la Bonne Gouvernance	2 000 000
√	Convention de financement (budget général de l'ONG) avec l'ONG internationale ENDA Tiers Monde pour des activités dans le domaine de la Bonne gouvernance, de la lutte contre la pauvreté, et de l'environnement	4 000 000
√	Convention de financement avec l'ONG ENDA-Santé (service de prévention, de conseil- dépistage et de traitement pour les groupes vulnérables au VIH/SIDA)	2 500 000

NICARAGUA

√	Participation au fonds commun pour la Santé FONDALUD Accords de partenariats opérationnels (APO) avec certaines institutions nationales	-

VIETNAM

√	Fonds de développement autogérés au niveau des districts et des villages	1 300 000

2 FISCALITÉ ET MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNES

BURKINA FASO

	Actions	Budget EUR
√	Assistance technique aux ministères en charge de la formation professionnelle (20 000 EUR) et de l'environnement (194 000 EUR), pour l'élaboration de cadres de dépenses sectorielles à moyen terme	214 000
–	Étude sur les sources de financement nationales et internationales pour le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE)	45 000
√	Appui au gouvernement pour le reversement effectif de la taxe patronale et d'apprentissage, prélevée auprès du secteur privé, au profit du mécanisme national de financement de la formation professionnelle, le FAFPA (Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et l'Apprentissage)	25 000

CAP-VERT

√	Compte spécial pour la sécurité alimentaire avec un mécanisme de doublement de l'apport national visant à encourager une augmentation des ressources allouées à la sécurité alimentaire	3 000 000
–	Assistance technique et financière aux centres de formation professionnels (p.ex. école hôtelière, centres de formation professionnelle centre ERMI) pour la réalisation de business plans pour un autofinancement progressif	150 000

EL SALVADOR

√	Projet d'appui à la transparence et la réforme fiscale de l'ONG FUNDE	-

KOSOVO

	Actions	Budget EUR
X	-	-

LAOS

√	«*Joint Participatory Fund* » avec un mécanisme de doublement de l'apport national visant à encourager une augmentation des ressources allouées au secteur de la santé au Laos	2 160 000
–	Cofinancement du Programme de gouvernance et de réforme administrative publique (GPAR) visant une amélioration des services administratifs publics et leur capacité d'augmenter leurs revenus (UNDP/UNCDF)	500 000
–	Cofinancement d'un projet de mise en place d'un système de sécurité sociale (BIT/OMS)	1 520 000

MALI

X	-	-

NICARAGUA

X	-	-

NIGER

√	Projet d'appui à la chaîne des dépenses publiques de la région de Dosso visant à accroître la performance et la crédibilité des services de l'État en charge de l'exécution et du contrôle des crédits délégués et visant à terme à faire transiter les fonds délégués LU aux partenaires services déconcentrés de l'État par la chaîne de la dépense publique régionale.	500 000
–	Assistance technique aux ministères en charge de la formation professionnelle pour l'élaboration de cadres de dépenses sectorielles à moyen terme	90 000

SÉNÉGAL

–	Assistance technique aux ministères pour l'élaboration de cadres de dépenses sectorielles à moyen terme et plans de travail annuels	-

VIETNAM

–	Projet de renforcement des marchés de capitaux (volets : renforcement cadre légal, surveillance et inspection des marchés)	945 000

RÉGIONAL

√	Projet de renforcement des marchés de capitaux (volets : renforcement cadre légal, surveillance et inspection des marchés)	1 500 000

3 COOPÉRATION TRIANGULAIRE ET SUD/SUD

BURKINA FASO

	Actions	Budget EUR
X	-	-

CAP-VERT

–	Coopération triangulaire avec le Cap Vert et São Tomé et Principe en matière de formation professionnelle	800 000
–	Coopération Sud-Sud : Assistance technique du SENAI (Service national d'apprentissage industriel) du Brésil en matière de financement du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle.	180 000

EL SALVADOR

–	Collaboration avec le Pérou sur la prévention de la délinquance juvénile dans le cadre du programme « Communautés solidaires »	-

KOSOVO

√	Coopération avec l'université de Trakya en Turquie, chargée de la formation de médecins et d'infirmières	-

LAOS

√	Mise en place de coopérations inter-universitaires avec la Thaïlande (p.ex. faculté de droit de l'université de Vientiane)	-
√	Renforcement des capacités dans les centres de santé ruraux par des infirmières thaïes	-

MALI

X	-	-

NICARAGUA

√	Coopération entre l'INATEC (Institut National Technologique) et le SENAI du Brésil pour améliorer la participation du secteur privé en matière de formation professionnelle	-
√	Coopération entre l'INATEC et le CONALEP (Institut national d'éducation professionnelle et technique) du Mexique, avec l'appui d'AMEXCID (Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement), pour améliorer la qualité de l'Éducation technique dans le secteur du tourisme.	-
√	Formations et renforcement des capacités dans le secteur de la Santé à travers des échanges Sud-Sud avec l'ELAM (École latino-américaine de médecine) de Cuba	

NIGER

X	-	-

SÉNÉGAL

X	-	-

VIETNAM

X	-	-

RÉGIONAL

√	Coopération formelle entre les institutions slovène et monténégrine en charge de la formation professionnelle	-
–	Programme volontaires tunisiens dans les pays partenaires luxembourgeois	-

4 COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ DANS LES PAYS PARTENAIRES

BURKINA FASO

	Actions	Budget EUR
√	Collaboration avec les Chambres consulaires et les organisations faîtières nationales dans le secteur de la formation professionnelle pour appuyer les centres de formation à définir leurs projets	760 000
√	Appui à l'entrepreneuriat rural, notamment les activités de transformation agroalimentaires des groupements féminins ruraux grâce à l'accès à des services énergétiques dans le cadre d'un programme national de plateformes multifonctionnelles	5 240 000
–	Appui aux associations et ONG de développement bénéficiaires des fonds pour des actions de gestion durable des ressources forestières ou d'adaptation au changement climatique grâce à des financements obtenus à travers le FIE (Fonds d'Intervention pour l'Environnement) cofinancé par le Luxembourg dans le cadre d'un programme environnement	3 500 000
–	Appui direct aux ONG/opérateurs d'alphabétisation pour la mise en œuvre de campagnes d'alphabétisation grâce aux fonds du FONAENF (Fonds nationale d'appui à l'alphabétisation et l'éducation non formelle) auquel le Luxembourg contribue	1 000 000

CAP-VERT

–	Assistance technique pour augmenter de 40 % le nombre de PPP dans le cadre de la Politique intégrée éducation-formation-emploi du Cap Vert	250 000

EL SALVADOR

√	Appui à l'association des institutions de microfinance ASOMI	-

KOSOVO

–	Appui à la mise en place de Chambres professionnelles médicales	-
√	Collaboration avec la Chambre de commerce pour l'élaboration de curricula dans le domaine de l'éducation technique et professionnelle et facilitation de partenariats public-privé entre les écoles techniques/professionnelles et le secteur privé (p.ex. Centre de formation pour les filières paramédicales avec la société allemande de prothèses dentaires *Heimerer*)	-

LAOS

–	Formation professionnelle en matière de tourisme et d'hôtellerie	-

MALI

X	-	-

NICARAGUA

–	Appui à l'association des institutions de microfinance ASOMIF	-
√	Conventions tripartites entre instances publiques (INTUR) et associations du secteur privé tourisme (CANATUR, CANTUR) à travers une alliance avec une institution de développement (Fondation du Centre entrepreneurial Pelas CEP)	-

NIGER

–	Appui aux ONG/opérateurs d'alphabétisation pour la mise en œuvre des campagnes d'alphabétisation grâce aux fonds du FRAENF (Fonds régional pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle) et aux Comités décentralisés de gestion scolaire dans le cadre d'un projet éducation	1 150 000
–	Collaboration avec les Chambres consulaires et les faîtières, les organisations de producteurs et les producteurs individuels dans le secteur du développement rural	3 000 000
–	Subvention des organismes de formation professionnelle (public et privé)	590 000

SÉNÉGAL

	Actions	Budget EUR
X	-	-

VIETNAM

–	Formation professionnelle en matière de tourisme et d'hôtellerie et en matière bancaire	-

RÉGIONAL

–	Appui à l'association des institutions de microfinance REDCAMIF	-
√	Appui à l'institution faîtière régionale des associations nationales de la Responsabilité Sociale des Entreprises (INTEGRARSE) pour l'intégration et le renforcement de la responsabilité sociale entrepreneuriale en Amérique centrale	-

5 COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES PAYS PARTENAIRES

BURKINA FASO

	Actions	Budget EUR
X	-	-

CAP-VERT

X	-	-

EL SALVADOR

√	Fonds d'appel à propositions du Vice-Ministère de la Coopération au Développement pour les organisations de la société civile salvadoriennes dans les domaines de la protection des droits de l'homme, l'inclusion sociale, de l'équité du genre et de la bonne gouvernance	1 000 000

KOSOVO

√	Accord entre le Ministère du Travail et l'ONG Don Bosco pour l'organisation et la tenue de formations	-
–	Soutien au conseil consultatif des consommateurs d'eau à Mitrovica	-

LAOS

X	-	-

MALI

	Actions	Budget EUR
X	-	-

NICARAGUA

√	Participation au Fonds commun pour l'équité du genre et les droits reproductifs (FED)	-
√	Participation au Fonds d'appui à la société civile et la gouvernance démocratique (FCG)	-

NIGER

X	Il n'existe pas d'actions directes de coopération avec la société civile (dans le sens d'activités déléguées à des organisations de la société civile).	-

SÉNÉGAL

√	Partenariat opérationnel avec le Forum civil et le Mouvement citoyen (bonne gouvernance et planification participative)	-

VIETNAM

–	Renforcement /amélioration de la mobilisation de la communauté (Fonds pour le pilotage d'initiatives innovantes en matière de réponse ou de mitigation des effets du changement climatique dans la province de Huê)	300 000

RÉGIONAL

–	Appui direct à ENDA Tiers monde (Afrique de l'Ouest)	-
√	Appui direct à ENDA santé – projet régional de prévention du VIH/SIDA (8 pays en Afrique de l'Ouest)	-

AMBASSADES

√	Renforcement de la société civile à travers un Fonds micro-projet administré par les Ambassades dans les PVD	300 000

ONG LU

√	En 2013, 17,71 % de l'APD luxembourgeoise est dédiée à la coopération mise en œuvre par les ONG (nationales, internationales et humanitaires). Quelque 47 MEUR vont aux ONG luxembourgeoises et la plus grande partie de ce budget est transférée à des organismes de la société civile dans les pays partenaires.	57 600 000

© 2011 SIP / Charles Caratini

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire